Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 12 février 2018 fixant le nombre de postes offerts aux concours d'accès aux instituts régionaux d'administration ouverts en 2017 et leur répartition par corps et institut (formation du 1er septembre 2018 eu 31 août 2019)

NOR : *CPAF1803915A*

Par arrêté du ministre de l'action et des comptes publics en date du 12 février 2018, le nombre de postes offerts aux concours d'accès aux instituts régionaux d'administration est fixé comme suit :

Instituts régionaux d'administration	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Bastia	74	56	16
Lille	74	56	16
Lyon	74	56	16
Metz	74	56	16
Nantes	74	56	16

Les postes mentionnés ci-dessus sont répartis comme suit par corps et instituts régionaux d'administration :

Corps Attachés d'administration de l'Etat	**Instituts régionaux d'administration**					
	Bastia	Lille	Lyon	Metz	Nantes	Total
Solidarité, santé, travail et sports	15	15	14	15	15	74
Agriculture et alimentation	3	4	4	4	3	18
Caisse des dépôts et consignations	4	4	4	4	4	20
Conseil d'Etat	1			1		2
Culture	4	4	4	4	4	20
Economie, finances – action et comptes publics	5	6	5	6	5	27
Transition écologique et solidaire – Cohésion des territoires	13	14	14	13	14	68
Intérieur	28	28	28	28	28	140
Education nationale, enseignement supérieur, recherche et innovation	45	45	45	45	46	226
Justice	9	8	9	8	9	43
Premier ministre	1	1	1			3
Armées	16	16	16	16	16	80
Direction générale de l'aviation civile	1		1	1	1	4
Europe et affaires étrangères	1	1	1	1	1	5
TOTAL	146	146	146	146	146	730